

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 6 juin 2018, à 20 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Daniel Martineau, greffier

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Tout les membres du conseil étant présents, ces derniers déclarent renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.



2018-260

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-261

CONSEIL – MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC – DEMANDE À L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), à son article 6.3.1, stipule que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) doit prendre en considération, dans le cadre des demandes d'agrandissement des périmètres d'urbanisation régionaux, la nécessité d'offrir des espaces suffisants pour accueillir la croissance des lieux d'emploi;

CONSIDÉRANT le pôle industriel déjà existant, cette future zone industrielle s'inscrit dans un développement bien orchestré par son excellente desserte en transport routier et ferroviaire, sa proximité avec l'aéroport et le port de Québec et sa localisation au cœur d'un important bassin de population qualifiée. Le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est propice au développement d'une nouvelle zone industrielle permettant de répondre à une partie de la demande pour des espaces industriels vacants dans l'ensemble du territoire de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés sont enclavés par d'importants axes routiers et autoroutiers et ne sont adjacents à aucune zone résidentielle assurant ainsi que le futur parc industriel ne crée pas de troubles de voisinage avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter la spéculation foncière la municipalité a émis des avis de réserves sur l'ensemble des lots visés, ces avis arrivant à expiration le 7 juin 2020, il y a donc lieu de procéder à une modification immédiate du PMAD, et non de considérer la demande à l'intérieur du processus de révision global du PMAD actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec, par son conseil d'agglomération, est l'organisme partenaire de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'application des dispositions relatives à la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement selon l'article 47.3 de la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE demander à l'Agglomération de Québec de faire les démarches nécessaires auprès de la Communauté métropolitaine de Québec afin que soit modifié le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour ajouter les lots suivants du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf au périmètre urbain de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à des fins industrielles :

2 814 683	2 814 672	2 814 671	2 814 741
2 814 684	2 814 678	2 814 740	2 814 686
2 814 675	2 814 670	2 814 680	2 814 687
2 814 674	2 814 676	2 814 679	2 814 685
2 814 673	2 814 681	3 353 594	2 814 688
3 055 644	2 814 682	2 814 677	2 814 708

Adoptée à l'unanimité, le président vote



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

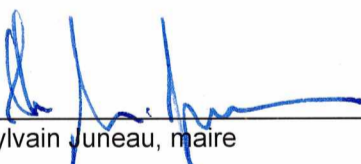


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 41.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier